

L'ESSCA, pour moi aussi, c'est possible !

Par ses valeurs, l'ESSCA, association Loi 1901, a toujours eu la volonté d'accompagner dans leurs études tous les élèves y compris sur le plan financier.

Le concours ACCÈS

Pour se préparer aux épreuves écrites, les candidats ont à leur disposition un cahier d'entraînement disponible **gratuitement** en ligne sur **www.concours-acces.com**

Une réduction de 50 % des frais de concours est accordée aux élèves de terminale boursiers : **87,50 €** au lieu de 175 €

L'aide ESSCA

Pour l'année 2010/2011, les frais de scolarité sont de 7 195 €. Ce montant est dans la moyenne des Grandes Écoles en France ; il est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

L'ESSCA, à travers sa **Commission de Veille Sociale**, aide individuellement :

- les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur.
- les étudiants non-boursiers de l'enseignement supérieur.

En règle générale, l'aide de l'ESSCA peut représenter jusqu'à 75 % de la bourse.

En 2011, 225 étudiants sont aidés pour un montant global de 310 000 €.

Les entreprises sont également sollicitées pour aider les jeunes. L'ESSCA souhaite en effet **doubler son programme de bourses** et constituer un fonds d'un montant de 600 000 € par an.

« Depuis plus de vingt ans, l'ESSCA ouvre ses portes à tous les élèves motivés, en diminuant ou en les exonérant des frais de scolarité.

Il serait en effet dommage que les frais inhérents à la poursuite de bonnes études puissent être un frein à l'ambition de jeunes qui ont pourtant toutes les qualités humaines et intellectuelles pour suivre avec succès le programme Grande École de l'ESSCA.

L'école souhaite accueillir les jeunes talents et les aider à s'épanouir pleinement dans leurs études.»

Catherine LEBLANC,
Directrice générale
du groupe ESSCA



Informations :

Marie-Christine JAMET – marie-christine.jamet@essca.fr

www.essca.fr

L'ESSCA, pour moi aussi, c'est possible !

La bourse de l'enseignement supérieur (CROUS)

Entre le 15 janvier et le 30 avril : simulation et demande de bourse sur le site Internet du CROUS de votre région.

Dans les 15 jours suivants : validation du dossier et envoi des pièces.

Avant la fin du mois de juin : étude de votre dossier par le CROUS.

A la rentrée : confirmation de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

30 octobre : dernier délai pour faire une demande

Le barème d'attribution

Il indique, en fonction du nombre de « points de charge », le plafond des ressources (revenu brut global) à ne pas dépasser pour prétendre à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux à un échelon donné. Les charges prises en compte sont celles de l'étudiant et de sa famille :

- Les charges de l'étudiant : elles correspondent à l'éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études.
- Les charges de la famille : il s'agit du nombre de frères et sœurs.

Le montant de la bourse

Pour l'année universitaire 2010-2011, le montant annuel de la bourse sur critères sociaux, est le suivant :

Échelon 0 : **exonération du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante (200 €)**

Échelon 1 : **1 525 €**

Échelon 4 : **3 590 €**

Échelon 2 : **2 298 €**

Échelon 5 : **4 122 €**

Échelon 3 : **2 945 €**

Échelon 6 : **4 370 €**

Le FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence)

Il apporte une aide financière ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire aux étudiants rencontrant de graves difficultés.

➤ **Adressez-vous à votre CROUS**



Informations :

Marie-Christine JAMET – marie-christine.jamet@essca.fr

www.essca.fr

L'ESSCA, pour moi aussi, c'est possible !

Le prêt étudiant garanti par l'État

Ce prêt est d'un montant maximum de 15 000 €. Il est accessible à tous les étudiants sans condition de ressources, avec possibilité de remboursement différé partiel ou total, dont une partie du risque de défaillance est garantie par l'État. Ce dispositif concerne actuellement le réseau des Banques Populaires, le Crédit Mutuel, le CIC, les Caisses d'Épargne et la Société Générale.

Le montant moyen accordé est de 7 900 €.

➤ www.etudiant.gouv.fr

Les prêts étudiants « classiques »

L'ESSCA, grâce à son statut de Grande École de management, permet à ses étudiants de bénéficier de prêts à des taux attractifs, notamment auprès des banques partenaires de l'ESSCA : BNP Paribas, LCL, Société Générale.

Le RME (Revenu Minimum Étudiant)

Il est attribué à partir de critères sociaux.

➤ **Contactez le Centre Communal d'Actions Sociales de votre mairie.**

Autres aides

Certaines caisses de retraite ou de prévoyance ainsi que des Collectivités locales, proposent des aides ou des bourses. Elles doivent généralement être demandées dès la rentrée de septembre.



Informations :

Marie-Christine JAMET – marie-christine.jamet@essca.fr

www.essca.fr

Mathieu – étudiant en 3^{ème} année

Cette année, le CROUS m'accorde le statut de boursier « échelon 0 » ; cela implique que je ne paye pas ma cotisation de Sécurité Sociale Étudiante (200€). De plus, la commission de veille sociale de l'ESSCA m'a accordé une réduction de mes frais de scolarité (460 €). Pour boucler mon budget, j'ai fait pas mal de petits boulots (notamment grâce à Atout Job, l'association de prestation de services marketing de l'ESSCA). Actuellement, je travaille 6 heures par semaine pour l'une des Directions de l'ESSCA. Combiné aux 130 € d'APL, cela finance mon loyer et me permet de faire quelques économies.

L'ESSCA, pour moi aussi, c'est possible !

AIDES 2011 DÉPARTS A L'ÉTRANGER

Bourse communautaire ERASMUS

Mobilité des étudiants études (SMS)

Elle est destinée aux étudiants effectuant une partie de leurs études dans un établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements. La demande de cette bourse doit être effectuée auprès de votre établissement.

➤ www.education.gouv.fr

Bourse communautaire ERASMUS

Mobilité des étudiants stage (SMP)

Elle est destinée aux étudiants effectuant leur stage dans une entreprise de la communauté européenne. La demande de cette bourse doit être effectuée auprès de votre établissement.

➤ www.education.gouv.fr

Forfait ENVOLÉO

Versée par le Conseil Régional des Pays de la Loire, elle est attribuée à hauteur de 1 000 € par étudiant effectuant un séjour d'études ou un stage à l'étranger.

➤ www.envoleo.paysdelaloire.fr

D'autres aides existent aussi auprès de votre Conseil Général, Conseil Régional ...



Informations :

Marie-Christine JAMET – marie-christine.jamet@essca.fr

www.essca.fr